



Contrat d'utilisation Osecar

Désignation du bénéficiaire :

Nom

Prénom

Adresse Postale :

N° de téléphone portable :

Adresse Mail :

N° de Permis de Conduire :

date d'obtention :

Celui-ci est désigné comme « l'utilisateur » dans le présent contrat.

PREAMBULE

Dans un contexte de hausse importante du coût de la vie, et entre autre des transports, il est urgent de faire évoluer nos habitudes quotidienne pour nos déplacements.

Le Service d'autopartage Osecar est porté par l'Association Energies citoyennes en Pays de Vilaine, domiciliée 7 rue Saint Conwoïon, 35600 Redon, enregistré au RNA sous le numéro W352001470, SIRET n° 478 877 178 00044, et dont le représentant légal est son Président (Michel Carré à la date du 01/01/2022),

L'association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine agit depuis maintenant de longues années pour la transition énergétique.

Pour cela, elle se fixe des objectifs respectant les principes suivants :

- Promouvoir les énergies renouvelables ;
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets citoyens ;
- Mobiliser autour de la transition énergétique ;

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

1/12



- Sensibiliser aux économies d'énergies.

Ainsi la transition énergétique passe par une prise de conscience collective et par des actions en faveur de la sobriété énergétique. La mobilité (ensemble de nos usages en matière de déplacement) constitue le pôle de consommation énergétique le plus important après le bâtiment.

Le projet de création d'un service d'autopartage s'inscrit dans la volonté d'EPV de contribuer à imaginer une manière différente de concevoir la mobilité sur notre territoire. Ainsi cela permet de valoriser un meilleur usage mutualisé des véhicules (en limitant le nombre d'acquisitions de nouveaux véhicules, la taille de la flotte totale d'un territoire est réduite).

Au-delà de ce projet d'autopartage, EPV souhaite contribuer au changement des comportements et poursuivre sa réflexion sur des outils et des initiatives pertinentes qui permettront, demain, de manière massive, d'adopter de nouvelles habitudes en termes de mobilité moins énergivore (partagée / collective / non-motorisée).

L'autopartage est également un vecteur de lien social en mettant en relation, au sein d'un quartier, les personnes qui mettent à disposition leur véhicule et celles qui seront utilisatrices. On contribue ainsi à la création de nouveaux liens de solidarité.

Ce projet a pour vocation, à moyen terme, d'être associé à des dispositifs permettant à des publics en difficulté d'avoir accès à la mobilité en milieu rural.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de fixer les termes d'utilisation des véhicules pour l'Utilisateur ainsi que les engagements du service d'autopartage vis à vis de l'Utilisateur.

Le service d'autopartage porté par l'association EPV a pour nom « Osecar ».

ARTICLE 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SERVICE

Osecar est un service de mutualisation de la gestion d'une flotte de véhicules en autopartage.

L'objectif est de mutualiser l'utilisation des véhicules à plusieurs utilisateurs.

Osecar permet à des propriétaires de véhicules (particuliers, entreprises, collectivités, ...) de partager leur véhicule(s) avec des tiers :

- Souhaitant faire le choix de ne pas posséder un véhicule propre
- ayant un besoin de déplacement limité ne justifiant pas l'achat d'un véhicule
- n'ayant pas les moyens financiers de posséder leur propre voiture.

Le principe est qu'il y ait un nombre suffisant d'utilisateur autour d'un véhicule partagé pour mutualiser les coûts du service.

Les propriétaires de véhicules conventionnent avec Osecar la mise à disposition de leur véhicule. Les utilisateur s'inscrivent auprès d'Osecar et ont ensuite accès à tous les véhicules partagés. Le service inclus tous les frais de gestions, entretien et carburant pour l'utilisation des véhicules. Osecar ne devient pas propriétaire des véhicules.

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

2/12



Peuvent s'inscrire au service les personnes physiques et les personnes morales (collectivités, associations, entreprises, etc) à l'exception des personnes morales ayant une activité de Transport Public de Voyageurs ou de Transport Public de Marchandises.

ARTICLE 3 – DUREE DU CONTRAT

Le contrat est valable à partir du (jj/mm/année) : ___/___/2022 (à compléter par EPV)

Il est valable pour une durée de un an reconductible tacitement.

Voir conditions de résiliation dans Article 11

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'Utilisateur doit s'inscrire préalablement avant de pouvoir utiliser le service.

4.1- Avez vous identifié un/des véhicule.s qui répond à votre besoin ?

L'Utilisateur est invité à s'inscrire dès qu'il a identifié un véhicule du service qu'il souhaiterait utiliser. (voir la carte des véhicules disponibles sur osecar.fr)

Si l'utilisateur souhaite avoir accès au service, mais qu'aucun véhicule n'est disponible à l'endroit où il en aurait besoin, merci de se rapprocher des équipes d'Osecar afin que nous puissions étudier la possibilité d'intégrer un nouveau véhicule dans la zone recherchée : 0299723949 / osecar@enr-citoyennes.fr / ou en passant à nos locaux 7 rue Saint Conwoïon, 35600 Redon (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

4.2- Choix du statut abonné ou non-abonné

* Utilisateur Particulier

A l'inscription, l'Utilisateur doit choisir un statut d'**abonné** ou de **non-abonné**. L'abonnement donne accès à des modalités tarifaires avantageuses en contrepartie d'un engagement de durée. (voir condition sur osecar.fr)

A chaque instant l'Utilisateur non-abonné peut devenir utilisateur abonné. Le changement de statut s'effectue à partir de la plateforme de réservation.

Un utilisateur abonné peut devenir utilisateur non-abonné quand il le souhaite.

Pour un utilisateur abonné, la mensualité est due dès qu'au moins un jour du mois est effectué sous ce statut. Le changement de statut en non-abonné sera alors opérationnel au 1^{er} jour du mois suivant.

* Utilisateur personne morale

Les personnes morales ne peuvent s'inscrire qu'avec le statut **abonné**.

L'abonnement est composé de deux parties :

- abonnement annuel de la structure

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

3/12



- abonnement mensuel par utilisateur déclaré par la structure. Pour chaque utilisateur ne sont comptabilisé que les mensualité de mois où a eu lieu au moins une réservation.

Une tarification distincte est appliquée pour les particuliers ou les personnes morales.

4.3- modalités administratives

Pour que l'inscription soit valide, l'Utilisateur doit fournir les éléments suivants :

Dans le cas d'**une personne physique**

- Le présent contrat paraphé et signé
- L'Annexe 2 relatif au choix du statut, daté et signé
- Un justificatif de domicile
- Une Copie du Permis de Conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré.
- Un engagement sur l'honneur à prévenir dans les meilleurs délais le service en cas d'annulation ou suspension du Permis de Conduire (voir ANNEXE 3) – l'Utilisateur ne peut plus utiliser le service dès l'instant où le retrait/suspension de Permis est effectif.
- Une caution de 900 € (chèque / celle-ci ne sera pas encaissée)
- un RIB (pour remboursement en cas d'avance de frais)

4.4- Délai

L'inscription sera confirmée par mail dans un délai de 10 jours ouvrés au maximum à réception de la convention signée. L'utilisateur recevra alors par mail et/ou sms les modalités pour activer son compte Osecar.

Pour les utilisateurs n'utilisant pas de téléphones avec données mobiles, un badge personnel pourra être fourni sur demande.

Le badge a fonction de clé pour ouvrir les voitures. Il appartient à l'utilisateur de nous prévenir en cas de perte pour désactiver le badge. La fourniture d'un badge de remplacement sera facturé 5€ TTC.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU SERVICE OSECAR

Osecar est un service d'autopartage géré par une association (EPV). Celle-ci met à disposition du temps salarié pour les différents besoins du service.

Le service d'autopartage inclut :

- un outil de réservation en ligne (accessible par internet ou sur une appli de téléphone avec données mobiles)
- l'assurance du véhicule et des utilisateurs selon les modalités précisées pour information en annexe 1 – ces modalités sont susceptibles d'être mises à jour et sont fournies sur simple demande (osecar@enr-citoyennes.fr) – (rappel : à l'exclusion du Transport Public de Voyageurs ou de Transport Public de Marchandises)
- la mise à disposition d'un véhicule en état de marche et respectant la réglementation (Contrôle Technique à jour)

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

4/12



- le carburant : des cartes carburant sont mise à disposition pour chaque véhicule. Si l'Utilisateur est amené à devoir prendre à sa charge un plein de carburant, il sera remboursé sur présentation du justificatif de paiement et en joignant la déclaration de frais (voir Annexe 4)

ARTICLE 6 – MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE

L'Utilisation du service repose sur des outils numériques garantissant à tous (Propriétaire du véhicule, Utilisateur et Gestionnaire du Service) une sécurité et une qualité de service.

La qualité d'utilisateur est donnée aux personnes inscrites.

Le service d'autopartage identifie l'utilisateur ayant effectué la réservation :

- Il est possible de déclarer plusieurs conducteurs sur une réservation **à condition que** :
 - tous les conducteurs doivent être inscrit à Osecar
 - Il faut le déclarer en commentaire dans la réservation
 - ils doivent être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré.

En aucun cas, une personne non-inscrite (et non déclarée dans la réservation) ne peut conduire le véhicule. Les conditions d'assurance ne seraient alors plus valable et l'intégralité des frais en cas d'accident seront imputés à la personne ayant effectuée la réservation.

- Les co-conducteurs doivent être déclarés par envoi d'un mail à osecar@enr-citoyennes.fr ou via le formulaire qui sera proposé au moment de votre réservation.

ATTENTION : Un utilisateur peut avoir 2 profil Osecar : usage professionnel ou à titre individuel. Celui ci est responsable d'utiliser le bon profil suivit suivant les circonstances de réservation.

6.1- Réservation

Se connecter sur l'Appli (tmf-carsharing) ou sur le site web (Osecar.fr) de réservation à l'aide de vos identifiants.
Choisir un véhicule.
Compléter le formulaire de réservation (dates, horaires départ et arrivée)

ATTENTION : il est nécessaire de prévoir au plus juste la durée de réservation. En effet, il peut y avoir des réservations après la votre. Les conséquences en cas de retour en avance ou en retard sont précisés à l'article 9.1

N'hésitez pas à regarder si le véhicule a été réservé avant vous.

6.2- Prise en main du véhicule

Vous vous déplacez par vos propres moyens jusqu'au lieu de parking du véhicule réservé (de préférence à pied ou à vélo – dans certains cas, et si les Utilisateurs en manifestent le besoin, nous pourrions voir pour mettre en place un abris vélo)

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

5/12



Connectez vous à l'Appli avec votre téléphone mobile (données mobiles activées) et suivez les instructions. Votre Smartphone vous permettra d'ouvrir le véhicule et d'y trouver les clés – celle ci doivent être laissées dans le véhicule à la fin de la réservation.

Accès par Badge : approchez le badge du lecteur positionné sous le pare-brise. Le véhicule s'ouvrira alors. (voir notice fournie avec le badge)

Attention : vous ne pouvez ouvrir le véhicule qu'à partir de l'heure de début de votre réservation (si vous êtes en avance vous pouvez modifier votre réservation pour un accès immédiat au véhicule). Voir conditions détaillées dans l'article 9.1.

6.3- Etat des lieux

Voir Conditions Générales d'utilisation.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions tarifaires d'utilisation d'Osecar ont été dimensionnées au plus juste pour que chacun puisse s'y retrouver (propriétaire, utilisateur, gestionnaire du service). Nous rappelons qu'EPV est une structure associative à but non lucratif.

7.1 Tarifs

Les tarifs contractuels sont ceux affichés sur site internet (et donc ceux appliqués sur la plateforme de réservation)

Osecar se donne la possibilité de réviser trimestriellement le tarif de kilomètre à la hausse ou à la baisse en fonction du coût des carburants.

La tarification couvre les engagements d'Osecar (voir article 5).

7.2 Modalités de Paiement

Voir Conditions Générales d'Utilisation

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

En utilisant Osecar, vous devenez membre actif de la communauté d'autopartage. Il est dans l'intérêt de tous de développer le nombre d'utilisateurs des véhicules partagés. Les utilisateurs sont donc invités à promouvoir le service dans leur voisinage et auprès de leur connaissances.

Plus d'informations dans les Conditions Générales d'utilisation.

ARTICLE 9 – CONDITIONS PARTICULIÈRES

9.1- Modification d'une réservation

9.2- Ponctualité

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

6/12



9.3- Annulation d'une réservation

9.4- Contravention reçue à posteriori

9.5- Panne ou Accident

Pour l'ensemble de ces clauses, lire les Conditions Générales d'utilisation.

ARTICLE 10- CLAUSES D'EXCLUSION

Le service Osecar se réserve la possibilité d'exclure tout utilisateur qui par son usage ou son action engendrerait un problème qui pourrait mettre en péril la pérennité ou le bon fonctionnement du service.

Le détail des clauses d'exclusions est donné dans les Conditions Générales d'utilisation.

Avant toute exclusion, nous privilégierons le dialogue pour résoudre les problème.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION

L'utilisateur peut à tout moment résilier son inscription par un courrier ou un mail.

- La résiliation sera effective dans les 15 jours suivant la réception du courrier ou mail. (Pour les abonnés, tout mois commencé est dû)
- La caution lui sera alors rétrocédée.
- Son compte utilisateur sera effacé.

ARTICLE 12 – RGPD ET CONFIDENTIALITÉ

Osecar s'engage à respecter la réglementation de la RGPD vis à vis des données personnelles des utilisateurs.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le référent autopartage pour enregistrement de votre inscription au service d'Auto-Partage d'EPV. La base légale du traitement est sur le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les salariés d'EPV en charge de l'activité Auto-Partage dans le cadre de leur missions.

Les données sont conservées pendant la durée de votre inscription et seront supprimées dès que celle ci sera terminée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. En cas d'effacement, cela impliquera votre désinscription au service d'Auto-Partage d'EPV. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter par tel au 02-99-72-39-49 ou par mail à osecar@enr-citoyennes.fr

J'autorise EPV à conserver et utiliser mes données personnelles dans le cadre du service Osecar

- OUI NON (dans ce cas, votre inscription au service ne sera pas possible)

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

7/12



ARTICLE 13- DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige découlant du ou en lien avec le présent contrat sera soumis au tribunal compétent de Rennes (en fonction du statut des parties signataires).

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation d'Osecar et je les accepte.

Fait à Redon, le _____,

En deux exemplaires, l'un remis à l'utilisateur, l'autre conservé par EPV

Signature du contractant

(précédée de la Mention manuscrite « lu et approuvé »)

Cachet d'EPV

Votre numéro d'identifiant Osecar : **n°OS-23 . . . - Part**

ANNEXES:

- * n°1 – Tableau des garanties d'assurance pour information
- * n°2 – choix du statut abonné/non-abonné
- * n°3 – attestation sur l'honneur de validité du permis de conduire
- * n°4 – Formulaire de déclaration de Frais (à télécharger sur le site internet www.osecar.fr)
- * n°5 – Conditions générales

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

8/12



ANNEXE 1

(à titre indicatif – celui ci peut être modifié à la marge par l'assurance – vous pouvez demander la version en cours de validité à EPV)

PLAN DE GARANTIE

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des garanties et franchises que vous avez sollicitées pour couvrir les véhicules constituant votre flotte.

	VP M1 TR	VP M2 TR	VP B2 TR
Description	Véh léger Type VP Moyenne gamme Segment M1	Véh léger Type VP Moyenne gamme Segment M2	Véh léger Type VP Petite gamme Segment B2
Nombre de véhicules assurés	3	1	6
Garanties	Souscrites	Souscrites	Souscrites
Responsabilité civile <i>Franchise</i>	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Responsabilité civile fonctionnement <i>Franchise</i>	Non	Non	Non
Dommmages par accident <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Actes de vandalisme <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Incendie <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Vol <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Bris de glace <i>Plafond d'indemnisation Franchise (sauf réparation d'impact)</i>	Oui Voir C.G. 75 €	Oui Voir C.G. 75 €	Oui Voir C.G. 75 €
Bris de glace + <i>Plafond d'indemnisation Franchise (sauf réparation d'impact)</i>	Non	Non	Non
Forces de la nature <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Catastrophes naturelles <i>Franchise</i>	Oui Voir C.G.	Oui Voir C.G.	Oui Voir C.G.
Insolvabilité du tiers responsable <i>Franchise</i>	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Dépannage, levage, remorquage <i>Plafond global dont gardiennage</i>	Oui 750 € 200 €	Oui 750 € 200 €	Oui 750 € 200 €
Bris de machine <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Non	Non	Non
Indemnisation + <i>Franchise</i>	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Matériel professionnel et marchandises transportées <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €
Aménagements professionnels et peintures publicitaires <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Oui Sans 1 000 €	Oui Sans 1 000 €	Oui Sans 1 000 €
Contenu privé du véhicule <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €
Corporelle du conducteur <i>Plafond d'indemnisation</i>	Oui 250 000 €	Oui 250 000 €	Oui 250 000 €
Défense et Recours <i>Franchise</i>	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Assistance <i>Formule Plafond d'indemnisation</i>	Oui FV1 Voir annexe	Oui FV1 Voir annexe	Oui FV1 Voir annexe

Paraphes:

9/12



ANNEXE 2



Choix du Statut abonné/non-abonné (uniquement pour utilisateurs particuliers)

Nom :
Prénom :

Adresse :

Je m'inscris au service d'autopartage avec le statut de :

Abonné (voir tarifs sur osecar.fr) donnant accès à la tarification Osecar correspondante.

Non-abonné – donnant accès à la tarification Osecar correspondante.

Date

Lieu

Signature :



ANNEXE 3



Attestation sur l'honneur de Permis de Conduire

Je, soussigné M/Mme _____, atteste sur l'honneur que mon permis de conduire est valable à la date d'inscription au service.

Je m'engage, de plus, à ne pas utiliser le service Osecar en cas de suspension ou retrait de permis et d'en avertir EPV dès que possible.

Date

Lieu

Signature :

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

10/12



ANNEXE 4

Formulaire de déclaration de Frais (en cas d'avance de carburant)

Note de frais Osecar

Joindre les justificatifs (ticket ou facture à votre avec date et heure)

Nom:

Prénom:

		Carburant		
Date	Libellé		Montant	
				€
				€
		Autre		
Date	Libellé		Montant	
				€
				€
			Total	€

Date :

Signature du
demandeur :

Réservé à EPV:

Validation Osecar -
signature du responsable :

Bon à

le :

Réglée

Par :

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

11/12



payer* :

le :

Contrat d'Utilisateur Osecar v221208

Paraphes:

12/12

Association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV), association loi 1901 - SIRET 478 877 178 00044 - APE 9499Z

7 rue Saint-Conwoïon - 35600 Redon

www.enr-citoyennes.fr | **02 99 72 39 49** | secretariat@enr-citoyennes.fr

